

# Bon de commande

## FOOTBALL - Champions'League - Saison 2016/17 - FC Barcelone vs PSG

EVENEMENT	PRESTATION	DATE	PU en € H.T.	Qté	TOTAL
<b>PRESTATION</b>					
	Pack « PREMIUM »	8 mars 2017	740,00 €		
	Pack « CLASSIC »	8 mars 2017	460,00 €		
<b>OPTIONS</b>					
	Sup. single	8 mars 2017	75,00 €		
	Sup hôtel 4* base twin ou double	8 mars 2017	90,00 €		
	Sup hôtel 4* single	8 mars 2017	90,00 €		
	Vol (sur demande)				
			<b>TOTAL DE LA COMMANDE EN € H.T.</b>		
			<b>TOTAL DE LA TVA</b>		
			<b>TOTAL DE LA COMMANDE EN € T.T.C.</b>		

(1) Sous réserve de modifications et disponibilités de la commande

### ADRESSE DE FACTURATION

RAISON SOCIALE		SIRET	
SIRET		N° DE TVA	
ADRESSE			
		CP	VILLE
Représentée par (dûment habilitée à cet effet)			
Nom		Prénom	
Email		Tél.	

### ADRESSE DE LIVRAISON (si différente)

ADRESSE			
		CP	VILLE
Cachet de la société		Date et signature (précédés des mentions « lu et approuvé », « Bon pour accord »)	

A nous retrouver par mail [contact@labulleaidees.com](mailto:contact@labulleaidees.com)  
Renseignement auprès du service commercial au +33 6 72 59 41 26

Le présent bon de commande constitue un engagement ferme et irrévocable soumis dans sa totalité aux conditions générales de ventes à disposition au verso de ce document et dont la client reconnaît avoir pris connaissance.

### REGLEMENT 100% à la commande

Paiement par chèque à l'ordre de la Bulle à Idées à retourner à l'adresse suivante: 13 rue du générale Duez - 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Paiement par virement

IBAN FR76 3000 3014 1594 130

La Bulle à Idées

Agence de communication & Relations Publiques

13 rue du général Duez 44230 Saint Sébastien sur Loire - [aude.amadou@labulleaidées.com](mailto:aude.amadou@labulleaidées.com) TVA FR29810977462 SIRET 81097746200011

## 1. PREAMBULE

A l'occasion de l'Événement, La Bulle à Idées propose à des Entreprises et/ou Collectivités (le Client), des services de relations publiques dans un espace (l'Espace de Réception), non ouvert au public (le Programme), dans le cadre de l'Événement. Le client a souhaité acquérir les Prestations décrites dans l'Offre Commerciale. A cet effet, La Bulle à Idées et le Client (ci-après les Parties) ont décidé de conclure un contrat de prestations de services de relations publiques (ci-après le Contrat).

Le Contrat est constitué par ordre d'importance décroissante du bon de commande (ci-après le Bon de Commande), des présentes conditions générales de vente de prestations de services de relations publiques (ci-après les Conditions Générales) et de l'Offre commerciale, qui forment un tout indissociable. En cas de contradiction entre les documents contractuels, le Bon de Commande prévaut sur les Conditions Générales.

Le Contrat dont le présent Préambule fait partie intégrante régit les relations des Parties au regard de l'objet des présentes à l'exclusion de tout autre document, accord écrit ou verbal ; il se substitue à tout accord oral ou écrit échangé entre les Parties antérieurement à la conclusion des présentes et se rapportant à son objet.

## 2. MODALITÉS DE COMMANDE

Le Client intéressé par les Prestations peut procéder, directement, à une demande de devis sur le site ou par téléphone. Un devis accompagné d'un bon de commande lui sera alors transmis par La Bulle à Idées par tout moyen.

Par l'envoi du bon de commande joint au devis signé à La Bulle à Idées à l'adresse suivante : 13 Rue du Général Duez- 44230 Saint Sébastien sur Loiret France, le Client passe commande ferme et définitive des Prestations dans les conditions et pour le prix figurant au dit devis.

En tout état de cause, La Bulle à Idées considérera la commande comme nulle dans les cas suivants :

- retour du bon de commande accepté dans un délai supérieur à celui indiqué dans le devis,
- non-paiement par le Client de tout ou partie des montants devant être réglés à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande,
- non-production de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande,

## 3. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION - CONDITIONS DE RÈGLEMENT

### 3.1 Prix.

Les prix mentionnés aux devis et/ou bon de commande sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande et s'entendent hors taxes.

### 3.2 Facturation.

Les factures de La Bulle à Idées sont établies toutes taxes comprises en euros et payables à réception de facture.

### 3.3 Règlement.

Un règlement de 100% de montant total de la commande devra parvenir en euros TTC, à la souscription, accompagnée du Bon de Commande et des conditions Générales paraphés et signés.

### 3.4 Annulation par le client

En cas d'annulation avant le Programme et/ou l'Événement, 100% du montant total de la commande restera acquis à La Bulle à Idées.

Retard de règlement. Tout retard de paiement dans les délais indiqués par La Bulle à Idées entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, une facturation complémentaire de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée.

## 4. LIVRAISONS DES PRESTATIONS

Les documents comprenant les accès au Programme et/ou à l'Événement sont communiqués entre une et trois semaines avant l'événement sous réserve de paiement de la commande. D'une manière générale, les places de stade sont délivrées auprès du responsable représentant le Client. Après la remise des places, La Bulle à Idées n'est pas responsable de la perte ou du vol de celles-ci.

## 5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client s'engage au respect des conditions d'accès au Programme et/ou à l'Événement, et notamment au respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans les lieux du Programme et/ou de l'Événement et dans l'espace où se déroulent les Prestations.

Le Client s'engage à ne rien faire ou diffuser dans le cadre du Programme et/ou de l'Événement qui soit susceptible de contrevenir à tous droits, législations ou réglementations, nationales ou internationales, ainsi qu'à l'éthique sportive, ou comporter une quelconque allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers, des matches et rencontres et de leurs organisations. Ils garantissent La Bulle à Idées contre tout recours à cet égard et acceptent par avance, à première demande de La Bulle à Idées, de modifier les éléments qui ne respecteraient pas les prescriptions susvisées. Le non-respect des délais et présentes prescriptions autorise de plein droit La Bulle à Idées à annuler ou suspendre l'exécution des Prestations, le prix restant en tout état de cause exigible dans cette hypothèse. Le Client est informé qu'aucune personne ne saurait être admise dans l'espace où se déroulent les Prestations sans être dûment munie d'un titre officiel établi et/ou remis par La Bulle à Idées : dans tous les cas La Bulle à Idées se réserve le droit de refuser l'accès et/ou d'exclure de cet espace, toute personne dont la tenue ou le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement du Programme et/ou de l'Événement concerné ou des Prestations ou ne respectant pas les règlements et consignes susvisés, le Client renonçant à toute réclamation de ce fait.

Le Client est responsable de tous faits de leurs invités, préposés, prestataires et/ou agents dans l'enceinte des lieux où se déroule le Programme et/ou l'Événement.

La commande et les Prestations objet de celle-ci ne pourront faire l'objet de la part du Client d'aucune cession, transmission (à titre particulier ou universel) ou sous-convention, directe ou indirecte, totale ou partielle.

Le Client s'interdit plus particulièrement de commercialiser tout ou partie de la commande. Le Client s'interdit, par ailleurs, de céder, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, les titres d'accès aux lieux où se déroule le Programme et/ou l'Événement, à peine de dommages et intérêts.

## 6. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ de La Bulle à Idées

La Bulle à Idées mettra toute la diligence dans l'accomplissement des Prestations et fera ses meilleurs efforts pour remédier à tout défaut dans l'exécution de celles-ci. La responsabilité de La Bulle à Idées ne pourra pas être engagée pour les cas d'inexécution totale ou partielle des Prestations lorsque le manquement résulte de circonstances indépendantes de sa volonté ou difficiles à surmonter, telles que l'exécution des Prestations deviendrait impossible ou ne pourrait être normalement assurée aux mêmes conditions

financières. La Bulle à Idées ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le Client ou par tout tiers désigné par ces derniers ayant pour effet de modifier les Prestations. En tout état de cause, la responsabilité de La Bulle à Idées sera limitée à la durée des Prestations, et son montant ne pourra excéder le prix des prestations. Par conséquent, le Client et ses assureurs renoncent à agir contre La Bulle à Idées et ses assureurs au-delà de ce montant.

## 7. ANNULATION - MODIFICATION - FORCE MAJEURE - PROGRAMME

### 7.1 Force Majeure

Les Parties conviennent expressément que la responsabilité de La Bulle à Idées ne saurait être recherchée si l'Événement et/ou le Programme devait être annulé ou interrompu pour un cas de force majeure.

Pour les besoins des présentes, les parties conviennent d'attribuer aux événements suivants les effets de la force majeure : incendie, conditions climatiques ou politiques rendant impossible ou très difficile la tenue de l'Événement et notamment : inondation, épidémie, attentat, ouragan, tornade, tempête, orages, gel, grêle défavorables à la tenue de l'Événement, tremblement de terre, guerre, guerre civile, réquisition, arrêt de travail, lock-out ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'Événement ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs, révolution, émeutes, mouvements de foule, moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations fédérales, retrait ou suspension des autorisations d'occupation des sites de déroulement de l'Événement, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'Événement, manque d'énergie électrique, interruption ou retard dans les transports ou les postes de télécommunication, impossibilité de retransmettre l'Événement par ondes hertziennes terrestres, par câble ou par satellite, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participants à l'Événement ou des spectateurs, défection substantielle des participants à l'Événement.

### 7.2 Annulation ou interruption du Programme et/ou de l'Événement

L'annulation et/ou l'interruption du Programme et/ou de l'Événement pour quelque cause que ce soit, seront considérées par les Parties comme des cas de force majeure. Le Client reconnaît que La Bulle à Idées ne sera pas tenue de lui rembourser la somme stipulée au Bon de Commande ni lui verser une quelconque indemnité du fait de l'interruption ou de l'annulation totale de l'Événement et/ou du Programme et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de La Bulle à Idées aux fins d'obtenir des dommages-intérêts pour ces motifs.

## 8. ASSURANCES

Le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile pour tous types de dommages corporels, matériels et immatériels, directs ou indirects, causés du fait des personnes et à maintenir cette assurance en état de validité et à en justifier sur simple demande de La Bulle à Idées. En tout état de cause, le Client et leurs assureurs renoncent à agir contre La Bulle à Idées et ses assureurs pour être indemnisés de toutes les conséquences de l'annulation partielle ou totale du Programme et/ou de l'Événement.

## 9. DROIT À L'IMAGE

Le Client autorise gracieusement La Bulle à Idées à utiliser les images sur lesquelles ses collaborateurs, ses préposés et invités pourraient apparaître, captées par tous moyens (photographies, films, etc.) à l'occasion du Programme et/ou de l'Événement, sur tous supports (sans limitation de quantité) et par tous médias, et ce à titre transférable, dans le monde entier et pour toute la durée de protection des droits y afférents, à des fins de promotion et/ou de représentation du Programme et/ou de l'Événement.

## 10. SECRET ET CONFIDENTIALITE

Le Client s'oblige à ne faire aucune déclaration susceptible de porter atteinte à l'image de La Bulle à Idées, de l'Événement ou du Programme. Le Client s'oblige à respecter une stricte confidentialité et s'interdit de divulguer à quiconque, pour quelque cause que ce soit, toutes les informations dont elle aurait pu avoir connaissance à l'occasion des présentes relatives à l'événement ou, plus généralement, à La Bulle à Idées. Toute référence au Programme et à l'Événement ainsi que toute utilisation par Le Client du logo de l'Événement et/ou le cas échéant du Programme ou de tout autre signe distinctif relatif à l'Événement ou à La Bulle à Idées ainsi que toute utilisation de termes tels que "Fournisseur", "Partenaire", "Sponsor", "Parrain" de l'Événement ou du Programme est strictement interdite. La méconnaissance de la présente disposition pourra entraîner la résiliation immédiate des présentes et le paiement immédiat d'une indemnité fixée à 1/10ème des sommes stipulées au Contrat, sans préjudice des indemnités complémentaires que La Bulle à Idées pourrait être amenée à demander pour la réparation des préjudices encourus. Toutefois, le cas échéant le Client pourra faire référence au Programme pour éditer des d'invitations à la condition d'en soumettre la maquette à l'accord préalable et écrit de La Bulle à Idées.

## 11. NON RESPECT DES CGV

Sans préjudice de toute autre action, la violation, par le Client, de l'une quelconque des stipulations des CGV, exposera le contrevenant à la résolution immédiate, de plein droit et sans formalité de sa commande. Dans ce cas, La Bulle à Idées pourra remettre en vente les Prestations destinées au Client et celui-ci se verra refuser l'entrée au Programme et/ou à l'Événement. Le fait pour La Bulle à Idées de ne pas se prévaloir de la violation par le Client ou par son mandataire de l'une quelconque des stipulations des CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation, par La Bulle à Idées, à se prévaloir ultérieurement de ladite violation.

## 12. RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation portant sur les Prestations ne sera recevable plus de 48 heures après son déroulement. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la facture. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture, le Client s'engage à régler sans délai le montant non contesté de celle-ci.

## 13. RÉCLAMATIONS

Les présentes CGV ont été rédigées en langue française qui seront considérées en toute hypothèse seront interprétées comme la langue unique des conditions générales de vente. Elles sont régies en toutes ses dispositions par le droit français.

Toute contestation, née de l'interprétation et/ou de l'exécution des documents contractuels acceptés par les parties, à défaut d'accord amiable de celles-ci, sont de la compétence des tribunaux de Nantes.

Date et signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Cachet de la société